

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

### Entre les soussignés

La Communauté de Communes de la Ténarèze, représentée par son Président, habilité par délibération du ..... ci-après dénommée la Communauté de Communes, d'une part,

Et

L'Office de Tourisme de la Ténarèze, représenté par son Président, habilité par délibération du ....., ci-après dénommé, le bénéficiaire, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur la mise à disposition des équipements et des supports de communication permettant à l'Office de Tourisme de disposer d'un espace d'accueil itinérant.

### ARTICLE 2 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

Description du matériel		Quantité
Comptoir en kit	Equipement	1
Tente pliable 3x3 complète	Equipement	1
Décor pour véhicule Kangoo	Support de communication	1

### ARTICLE 3 : PROPRIETE DES BIENS MIS A DISPOSITION

Ce matériel appartient à la Communauté de Communes. A ce titre, il est insaisissable et inaliénable.

### ARTICLE 4 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION

La présente mise à disposition est établie à titre gratuit.

Le bénéficiaire prend à sa charge l'entretien courant du matériel de manière à le maintenir opérationnel.

### ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA MISE A DISPOSITION.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature de cette convention et pour une durée indéterminée.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

Le bénéficiaire s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques en garantie dommage (notamment vol, dégâts des eaux, incendie, évènement naturel ou tout acte de vandalisme lié à l'utilisation du matériel).

Le bénéficiaire en tant que dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel. Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel, et ce, quelle qu'en soit la cause ou la nature.

Fait à Condom, le .....

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Maire de Condom

Le Président de l'Office  
de Tourisme de la Ténarèze

Gérard DUBRAC

Christian TOUHE-RUMEAU